

Le 26 décembre 2007



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

DDTEFP - Nord

Les Tertiales – BP 487
Rue Marc LEFRANÇO

59321 VALENCIENNES CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Baugnies
Dompiere sur Helpe
Douriers
Fellennes
Flaumont-Waudrechias
Ficoursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémeries
Semousies
Taisnières-en-Thierache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroeungt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sarts du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières sur Sambre
Ecaibes
Hautmont
Lumont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Pavril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Soire le Château

Aibes
Beauneux
Beralles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clarifayts
Cousoie
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Les Fontaine
Liessies
Sans Poteries
Soire le Château
Soirmines

Canton de Trélon

Anor
Baives
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Gageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wailers en Fagne
Wignenies
Willies

Objet : Brigade patrimoine du Guide du Pays de Trélon

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire

Pièce jointe : Néant

Monsieur le Directeur,

Monsieur François Louvegnies, Président du Guide du Pays de Trélon, a souhaité me faire part de ses vives inquiétudes concernant l'avenir de la brigade patrimoine constituée au sein du groupement.

En effet, cette brigade emploie actuellement 6 personnes bénéficiaires du RMI au moyen de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Or, ces contrats prennent fin le 31 décembre prochain et de grands doutes pèsent sur leur renouvellement.

Il va sans dire que si ces personnes venaient à devoir quitter le service, ce dernier serait purement et simplement incapable de poursuivre son activité de réfection des murs d'un calvaire, édifice particulièrement remarquable.

Il serait particulièrement dommageable, dans le cadre de la mise en place du pôle d'excellence rurale de valorisation de la pierre, que cette entreprise ne puisse être menée à bien et que l'aide apportée à ces personnes en grandes difficultés prenne fin.

Pour ces raisons, je sollicite de votre part que vous étudiez avec bienveillance l'opportunité de faire bénéficier ces personnes d'un renouvellement de leur contrat, au minimum pour six mois.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr et contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP